

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION N°8 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LIMOGES

OBJET DE L'ENQUÊTE ET PERSONNE PUBLIQUE RESPONSABLE

Par arrêté n°25760 en date du 08/10/2024, le Président de Limoges Métropole a ordonné l'ouverture d'une enquête publique, pour la modification n°8 du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Limoges concernant le reclassement d'une zone Urbaine de la ville centre (UAr) en une zone Naturelle ludique et/ou de loisirs (NI) sur le secteur de la Font Pinot.

Toute information concernant le dossier peut être demandée auprès de Monsieur le Président de Limoges Métropole, 19 rue Bernard Palissy, 87000 LIMOGES. (Tél. : 05 55 10 66 80 ; courriel : urbanisme-plu@limoges-metropole.fr)

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

M. Benoist DELAGE, Conseiller de chambre régionale des comptes, en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour mener l'enquête susvisée, par décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Limoges en date du 28 août 2024.

DURÉE DE L'ENQUÊTE

L'enquête publique se déroulera du lundi 4 novembre 2024 à partir de 09h00 au mercredi 20 novembre 2024 jusqu'à 16h30, soit pendant 17 jours consécutifs.

COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier soumis à enquête publique est constitué conformément à l'article R.153-8 du code de l'urbanisme et à l'article R.123-8 du code de l'environnement. Il comprend notamment : les actes administratifs inhérents à la procédure, la notice de présentation du projet (laquelle comprend entre autres des informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête), l'avis conforme de la Mission régionale d'Autorité environnementale (MRAe) ne soumettant pas la procédure à évaluation environnementale et ceux des personnes publiques associées et des organismes consultés.

ACCÈS AU DOSSIER

Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier papier sera tenu à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public :

- Dans les locaux de la Direction de l'action foncière et immobilière de la mairie de Limoges, situés au 31 avenue Baudin, 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h00.
- Au siège de Limoges Métropole, (siège de l'enquête publique), situé au 19 rue Bernard Palissy, 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00. Le dossier y sera également consultable gratuitement sur un poste informatique, aux mêmes lieu et horaires d'ouverture.

Ce dossier sera également consultable sur les sites internet de la commune de Limoges (<http://www.limoges.fr>), et de Limoges Métropole (<http://www.limoges-metropole.fr>), onglet « Les enquêtes publiques ». Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Limoges Métropole.

PARTICIPATION DU PUBLIC ET PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations :

- Sur des registres tenus à disposition du public, dans les locaux de la Direction de l'action foncière et immobilière de la mairie de Limoges (31 avenue Baudin, 87000 Limoges) et au siège de Limoges Métropole (19 rue Bernard Palissy, 87000 Limoges), aux jours et heures d'ouverture au public ;
- Par courrier, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : Limoges Métropole, 19 rue Bernard Palissy, 87000 Limoges ;
- Par courrier électronique, à l'adresse suivante : enquete-m8-limoges@limoges-metropole.fr

Les observations reçues par voie électronique seront consultables sur le site internet de Limoges Métropole (<http://www.limoges-metropole.fr>), onglet « Les enquêtes publiques »).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :

- Le **mercredi 6 novembre 2024 de 13h30 à 16h30**, à la mairie de la commune de Limoges (1 square Jacques Chirac, 87000 Limoges) ;
- Le **vendredi 15 novembre 2024 de 09h00 à 12h00**, au siège de Limoges Métropole (19 rue Bernard Palissy, 87000 Limoges) ;
- Le **mercredi 20 novembre 2024 de 13h30 à 16h30**, à la mairie de la commune de Limoges (1 square Jacques Chirac, 87000 Limoges).

ISSUE DE L'ENQUÊTE

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, transmis au Président de Limoges Métropole dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête publique, seront tenus à la disposition du public pendant un an à la Préfecture de la Haute-Vienne, au siège de Limoges Métropole et à la mairie de Limoges, ainsi que sur leurs sites internet ;

La procédure de modification n°8 du PLU de Limoges, dont le projet sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera soumise pour approbation par le conseil communautaire de Limoges Métropole.